



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Prolongation d'un branchement en eaux usées – Rue des vergers - ARR2023-10-19-119-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA FRANCHE-COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye – zone europolys II à AUTECHAUX (25110)-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de prolongation d'un branchement en EU, rue des vergers à Seloncourt.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de prolongation d'un branchement en EU vont avoir lieu à SELONCOURT au 29, rue des vergers . Ces travaux se dérouleront entre le 30 octobre 2023 et le 15 novembre 2023 pour une durée de 3 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, rue des vergers.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye – zone europolys II, à AUTECHAUX (25110), chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19/10/ 2023
PO / Le Maire - ROBERT Jean-Marc
Adjoint à la Voirie et à la Circulation.

